



N° 2024-24

**Arrêté fixant la liste des membres du jury de l'examen
professionnel d'accès au grade
d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
Session 2025**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007, fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la Charte Régionale des Centres de Gestion de la FPT de la région Occitanie ;

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers ;

Vu son arrêté n°2024-19 du 02 septembre 2024 complété par son arrêté n°2024-23 du 16 décembre 2024, portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

ARRETE

ARTICLE I : composition du jury

Le jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif territorial de principal 2^{ème} classe est composé comme suit :

Elus locaux :

- M. Jean-Marc DUPUY, Maire de Duran.

- M. Alain GATEAU, Maire de Monblanc et membre du CA du CDG du Gers. Remplaçant du Président du jury ;

- M. Bernard MAGNE, Adjoint au Maire de Monferran-Savès. Président du Jury ;

Personnalités qualifiées :

- Mme Marylène CAULLET, Directrice adjointe des politiques éducatives et de prévention à la Communauté d'Agglomération du Grand-Auch ;

- M. Christopher CHARLES, Maître de conférences en Droit Public à l'IEP de Toulouse et Directeur des études du CPAG ;

- Mme Anne ESCALLE, Cadre territorial en disponibilité et formatrice indépendante ;

Fonctionnaires territoriaux :

- Mme Magali CARDONNE, Directrice Générale Adjointe au Centre de Gestion de la FPT du Gers. Fonctionnaire de catégorie A ;
- Mme Nelly GRENIER, Directrice du CIAS Cœur d'Astarac en Gascogne. Fonctionnaire de catégorie A ;
- Mme Corinne LAPLASSE-ZAMBELLI (Mairie de Preignan), représentante du personnel à la CAP de catégorie C, ou l'une de ses suppléants M. Christophe DELAURIES (Mairie d'Auch) ou M. Eric GUICHENE (Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne).

ARTICLE II : délibérations

La délibération établissant la liste des candidats autorisés à participer à l'épreuve d'entretien se déroulera le 24 mars 2025 au Centre de gestion de la FPT du Gers à Auch. La délibération d'admission se tiendra le 10 avril 2025 au Centre de gestion de la FPT du Gers à Auch.

ARTICLE III : publicité

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers. Ampliation sera transmis à Monsieur le Préfet du département du Gers.

ARTICLE IV : voies et délais de recours

Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours (Par dépôt sur place ou par courrier ou via le site www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait à Auch, le 16 décembre 2024

Le Président



Didier DUPRONT